

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Paris, le 22 juillet 2022

### **Action Logement active des aides exceptionnelles en faveur des salariés fragilisés par les incendies dans le Sud-Ouest**

**Soucieux d'apporter des réponses concrètes et immédiates aux sinistrés des incendies dans le Sud-Ouest, les Partenaires sociaux d'Action Logement ont décidé d'accompagner les ménages salariés délogés après les feux de forêt. Ainsi, le Groupe active des mesures exceptionnelles pour proposer des solutions de relogement et subvenir à l'éventuelle double charge financière.**

Dès le 22 juillet, l'ensemble des salariés des entreprises délogés, dans les départements de la Gironde et des Landes, pourront bénéficier, sans conditions de revenus, du service d'accompagnement social délivré par Action Logement Services. Ce dispositif élargi consiste en :

- L'accompagnement de ces ménages par l'établissement d'un diagnostic social et budgétaire personnalisé permettant d'identifier les actions à engager : mise en place d'aides financières délivrées par Action Logement Services comme une subvention pour alléger les charges logement ou faire face à des frais d'hébergements, la garantie Visale pour faciliter l'accès à un logement....
- La recherche de logements temporaires mis à disposition par les filiales immobilières du Groupe.

Les salariés victimes des incendies peuvent s'adresser à l'agence d'Action Logement Services à Bordeaux au 05 56 43 75 00, ou à défaut joindre le 09 70 800 800 ou encore adresser un mail à [accompagnementna.als@actionlogement.fr](mailto:accompagnementna.als@actionlogement.fr)

**Bruno Arcadipane, Président et Philippe Lengrand, Vice-président d'Action Logement Groupe déclarent :**  
*« Nous inscrivons au cœur de nos missions, la solidarité et l'entraide. Les Partenaires sociaux ont choisi d'activer, sans attendre, des aides exceptionnelles, face aux drames humains consécutifs aux violents incendies dans le Sud-Ouest et aux questions de relogement qu'ils suscitent pour des milliers de ménages salariés. ».*

#### **À PROPOS D'ACTION LOGEMENT**

Depuis près de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : [groupe.actionlogement.fr](http://groupe.actionlogement.fr)

Nous suivre :  [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) -  [Action Logement](https://www.linkedin.com/company/action-logement) -  [Action Logement](https://www.youtube.com/channel/UC...)

## CONTACTS PRESSE

### ACTION LOGEMENT

Sophie BENARD : 07 50 60 95 78 / [sophie.benard@actionlogement.fr](mailto:sophie.benard@actionlogement.fr)

Franck THIEBAUX : 06 73 76 74 98 / [franckthiebaux@ft-consulting.net](mailto:franckthiebaux@ft-consulting.net)